

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 27 JANVIER 2026
à 20 heures – en mairie

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Pierre CREPIN, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Pierrick MURCIER, pouvoir à A FAYET

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Laetitia DUFOUR,

Date de la convocation : mercredi 21 janvier 2026

Secrétaire de séance : Régis LAURENT

Public : 2 personnes

Après validation du procès-verbal de la réunion précédente et lecture de l'ordre du jour, la séance peut débuter.

- M. le Maire procède à la lecture des décisions prises, devis signés et Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

1 – DEVIS et Déclarations d'Intention d'Aliéner

- **Pas de DECISION**

-

- **DEVIS signés :**

- Bureau REALITES : Etude faisabilité pour la requalification des espaces publics du Centre-Bourg : 9 276 € TTC
- KEOPS Architecture : Devis missions diagnostic :
 - Bâtiments La Poste et bibliothèque et annexes = 8 220 €TTC
 - Maisons Dessertine et Butin : 2 700 TTC
- EUROVIA : Trottoirs Route d'Ouches (délibération décembre 2024 – Amendes de Police) : 17 949 € TTC
- Ets DESBENOIT : Remplacement filtres CTA – Chaudière salle des fêtes : 1 661.99 € TTC
- Thermi Services : Changement électrode chaudière mairie : 76.60 € TTC
- PMA Motoculture : 1 Tailleuse de haie HUSQVARNA : 576 €TTC
- PMA Motoculture : 1 élagueuse sur perche HUSQVARNA : 708 € TTC
- **DIA : pas de préemptions.**

N° d'ordre	Date dépôt en Mairie	Adresse de la DIA	Parcelle(s)
2500028	09/12/2025	137 Rue des Monts de la Madeleine	AT 208
2500029	09/12/2025	148 Route de Roanne	AT 99
2500030	16/12/2025	47 rue de l'Oiseau Blanc	AE 106 et AO 163
2500031	31/12/2025	672 rue des Charmilles	AO 157 et 164

2 – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

N°2026-01 OBJET : TARIFS DES DROITS DE PLACE 2026

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le Syndicat des Commerçants non sédentaires de Roanne n'a pas transmis sa réponse à la demande d'avis sur la proposition d'augmentation des tarifs des droits de place faite pour l'année 2026.

Il présente le tableau de révision des tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi les droits de place applicables à compter du 1er janvier 2026 :

commerçants non sédentaires :		
pour le marché hebdomadaire ou une installation occasionnelle :		
Banc de moins de 2 m		2,75 €
Banc de plus de 2 m		3,75 €
Food truck / Camion pizza	avec électricité	6,00 €
	sans électricité	4,00 €
- Camions pour vente au déballage et au camion		61,00 €
- Manèges – camions – stands		61,00 €
- Autos tamponneuses – bals		102,00 €

Ces deux derniers tarifs seront appliqués pour une durée de 1 à 7 jours. Au-delà, le droit devra être payé une nouvelle fois.

N°2026-02 OBJET : LOCATION DE MATÉRIEL COMMUNAL – REVERSEMENT DU MONTANT ENCAISSÉ PAR LA COMMUNE AU CCAS

M. le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années le montant encaissé par la Commune au titre de la location de matériel (tables, bancs, chaises) de l'année précédente est reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant encaissé à l'article 7083 du Budget de la commune en 2025 s'élève à 528.10 €.

Il propose de maintenir pour 2026 la décision et de reverser cette somme en Recettes au Budget du CCAS à l'article 74748.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la somme de 528.10 €.

La dépense et la recette seront inscrites aux budgets 2026 de la Commune et du CCAS.

N°2026-03 OBJET : SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOIS SUITE à UNE MODIFICATION DE QUOTITÉ HORAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 janvier 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu du besoin d'augmenter le nombre d'heures d'un emploi au secrétariat suite à un départ il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose la suppression au 31 décembre de l'emploi à temps non complet d'adjoint administratif de 20 heures hebdomadaires et la création à compter du 1^{er} février 2026 d'un emploi à temps non complet d'adjoint administratif de 30 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- ✓ d'adopter la proposition du Maire ;
- ✓ de modifier comme suit le tableau des effectifs :

SERVICE DU SECRETARIAT					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	0	1	30 h
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	0	20 h

Article 3 : d'inscrire au budget de la commune les crédits correspondants.

N°2026-04 OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOI

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 janvier 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu du départ d'un agent il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Maire propose la suppression au 31 décembre 2026 de l'emploi à temps non complet d'adjoint administratif principal 2^e classe de 10 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- ✓ d'adopter la proposition du Maire ;
- ✓ de modifier comme suit le tableau des effectifs :

SERVICE DU SECRETARIAT					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	0	10 h

ADOPTÉ à l'unanimité.

N°2026-05 OBJET : Avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a signé par délibération n°2022-51 du 22 novembre 2022 la convention relative aux prestations effectuées par le Centre de Gestion auprès des collectivités et établissements publics affiliés pour la mission facultative « retraites ».

Il informe le conseil municipal de la réception par la commune de l'avenant n°2 à la convention retraite CNRACL 2023-2026 qui fixe les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2026.

Cet avenant est conclu pour la durée prévue dans la convention soit jusqu'au 31 décembre 2026. Il prend effet à compter de sa signature par les parties concernées.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant n°2.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42 ;

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

3 - RAPPORT DES COMMISSIONS et QUESTIONS DIVERSES

La parole est ensuite donnée aux responsables de commissions et membres du conseil municipal.

Annette CARTIER-DUBOST indique que c'est la fin de mandat et que le conseil aura pu finaliser le dossier de transfert de la gestion de la crèche. Elle demande les résultats de la réunion du 15/01 entre les parents et AESIO Santé.

M. le Maire explique qu'elle s'est bien passée. Huit familles étaient présentes et ont pu obtenir des réponses à toutes leurs questions. Un article va paraître dans la presse.

Désormais le travail porte sur le transfert de la compétence « Enfance » à Roannais agglomération et le calcul de la CLECT (charge transférée). La commune sera vigilante sur ce point. Un courrier sera transmis prochainement.

VOIRIE/URBANISME – Anthony FAYET

Le service accueil en stage d'immersion du 26 au 30/01/2026 inclus un agent en insertion professionnelle de la Roannaise de l'Eau (ex SYRTOM).

Les travaux de réfection et création de trottoirs « route d'Ouches » par l'entreprise EUROVIA auront lieu fin mars début avril.

La main courante (rampe) fabriquée par ACTIVE SOUDURE a été installée à l'église de Pouilly.

Une demande a été faite pour refaire les peintures de sécurité au stop de l'allée du Mardeloup : dangereux pour le propriétaire de la nouvelle société située à proximité.

CCAS – Martine MERIGOT

La commission va préparer le prochain budget.

M. le Maire précise que chaque année les résultats sont déficitaires car les recettes (dons en particulier) sont bien moins importantes qu'auparavant. Il s'est renseigné auprès d'une autre commune qui lui répond qu'une subvention est versée tous les ans sur le budget de leur CCAS pour permettre son fonctionnement.

Il explique que s'il le faut la commune affectera aussi une somme au budget du CCAS.

INFORMATION/COMMUNICATION – Régis LAURENT

Comme prévu la fibre est terminée mais si des personnes ont besoin ils peuvent toujours contacter THD 42.

M. GAULIER se chargera de l'éclairage de la mairie pour la journée de l'épilepsie.

ENFANCE et SCOLARITÉ – Véronique FILLION

Le budget se finalise. Une partie a été donnée à la secrétaire. La fin sera envoyée prochainement.

Elle rappelle les travaux du couloir de la maternelle qui n'ont pas été effectués en 2025 et à prévoir cette année.

VIE ASSOCIATIVE – Céline POMMIER

Elle remercie pour la représentation de « Femmes avant tout ».

L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 29/01.

L'assemblée générale du Cercle Artistique Indigo s'est tenue le 27/01. Il y a une baisse des effectifs et des besoins de financement. L'association commence à préparer le FESTIVAL.

FINANCES – Pierre-Alexandre GIRARD

Un rendez-vous a eu lieu le 20 janvier avec Mme DIAS (CDL de la commune). Les finances sont saines.

Elle a transmis l'analyse synthétique de l'année (ratios de la commune, capacité d'autofinancement ...).

Le budget à venir sera construit avec prudence : il faut veiller à préserver une marge de manœuvre.

La prochaine rencontre avec Mme DIAS pour lui présenter les prévisions budgétaires sera le 20 février.

M. le Maire – Eric MARTIN

La commune a reçu un courrier de la région confirmant l'inscription de la demande de subvention de 200 000 € pour le Centre-Bourg. Leur service a demandé sur le site extranet des pièces complémentaires dont l'estimatif détaillé ainsi qu'un acte d'engagement ou un avant-projet définitif. Ce point sera abordé avec le cabinet d'architecture.

Une réunion est fixée le 10 février avec tous les concessionnaires : les grandes lignes de la mission seront présentées concernant la partie « publique » du projet.

Le VIVAL est fermé actuellement même s'il y a un nouveau gérant.

Le barnum de la région qui sera mis à disposition des associations de la commune a été livré (28 communes au total ont pu en bénéficier).

La locataire du logement au-dessus de la Poste partira mi-janvier. Une visite est prévue par une personne intéressée (le bail sera établi à titre précaire en prévision de futurs travaux ...).

La séance est levée à 21 h 25. La prochaine réunion est fixée au mardi 10 mars 2026 (avec le vote du Budget et l'adoption du CFU...).

Eric MARTIN, Maire



Régis LAURENT, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, representing the signature of Régis LAURENT.

